



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-052-2021-01

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-004 - ARRETE MODIFICATIF N° 1 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 37 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH-ILE-DE-FRANCE NORD (4 pages)	Page 4
IDF-2021-01-16-001 - ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 35 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE DE FRANCE CENTRE (4 pages)	Page 9
IDF-2021-01-16-005 - ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 36 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE DE FRANCE SUD (4 pages)	Page 14
IDF-2021-01-16-003 - ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 38 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE DE FRANCE OUEST (5 pages)	Page 19
IDF-2021-01-16-002 - ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 39 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE-DE-FRANCE EST (4 pages)	Page 25
IDF-2020-10-28-015 - ARRÊTÉ N° 171 /2020 portant autorisation d'extension de capacité de 40 à 47 places de l'IME les enfants terribles sis 120 avenue du Colonel Fabien à Montreuil (93100) (4 pages)	Page 30
IDF-2020-10-28-016 - ARRÊTÉ N° 172 /2020 modifiant l'arrêté n° 2020-96 du 08 juin 2020 portant modification de la répartition du nombre de places de la MAS « la Maison de Marie » de l'internat en alternance et du semi-internat, gérée par l'association « les Chemins de l'Eveil » (4 pages)	Page 35
IDF-2020-10-28-014 - ARRÊTÉ N° 173/2020 portant autorisation d'extension de capacité de 14 places du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) du Val d'Or, géré par l'association Les Papillons Blancs de la Colline (4 pages)	Page 40
IDF-2021-01-18-017 - ARRETE N° DOS-2021/389 Portant modification de l'arrêté d'agrément du portant transfert des locaux de la SARL CAP SANTE AMBULANCES (94450 Limeil-Brévannes) (2 pages)	Page 45

IDF-2021-01-22-004 - DECISION DOS-2021/403 Autorisant un médecin du centre de vaccination contre la Covid 19 à assurer la commande, l'acheminement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à les dispenser aux patients (4 pages)

Page 48

IDF-2021-01-25-002 - Décision n°DOS-2021/095 du 25/01/2021 portant modification de la décision n°2019-1748 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 octobre 2019 relative à la modification des conditions d'exécution de l'autorisation susvisée visant au changement de localisation de l'hôpital de jour de soins de suite et de réadaptation détenue par la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 (3 pages)

Page 53

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2021-01-20-009 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (1 page)

Page 57

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-004

ARRETE MODIFICATIF N° 1 DE L'ARRETE DE
NOMINATION N° 37 RELATIF A LA NOMINATION
DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION
DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS
SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE
COREVIH-ILE-DE-FRANCE NORD

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFICATIF N° 1 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 37 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH-ÎLE-DE-FRANCE NORD

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU l'arrêté de nomination n°37 du 19 février 2018 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de France relatif à la nomination des membres du comité de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Nord.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 de l'arrêté de nomination N° 37 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Nord.

CONSIDÉRANT la démission et la nomination de nouveaux membres au sein du Corevih et l'appel à candidature du 10 février au 1^{er} septembre 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 est modifié comme suit :
Sont nommés membres du Corevih Ile-de-France Nord

Au titre du Collège 1 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants: (10 membres)

Titulaire: Monsieur Stan HARENT, praticien hospitalier, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)
Suppléant: Madame Maryline SAIDANI, infectiologue, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)

Titulaire: Madame Marion CASERIS, praticien hospitalier, Hôpital universitaire Robert-Debré de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, Paris (19^{ème})
Suppléant: Monsieur Albert FAYE, professeur en médecine, Hôpital universitaire Robert-Debré de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, Paris (19^{ème})

Titulaire: Madame Agnes VILLEMANT, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine, site Beaujon, Clichy (92)
Suppléant : Madame Sylvie LARIVEN, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Titulaire: Madame Agnes CERTAIN, docteur en pharmacie-praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Suppléant: Monsieur Thierno Birahim DIEYE, docteur en pharmacie-praticien hospitalier, Centre hospitalier Delafontaine, Saint-Denis (93)

Titulaire: Monsieur Yazdan YAZDANPANAH, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Sophie MATHERON, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Cindy DUCHAMP, responsable du Département de la Stratégie et du Pilotage Budgétaire, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Titulaire: Madame Bao-Chau PHUNG, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Suppléant: Madame Sonia ELOI-BLEZES, médecin généraliste, Centre Municipal de Santé, Clichy (92)

Titulaire: Madame Marie-Aude KHUONG-JOSSES, praticien hospitalier, Centre hospitalier de Saint-Denis, site Delafontaine, Saint-Denis, (93)

Suppléant: Madame Ghada HATEM, docteur en médecine, Maison des femmes de Saint Denis (93)

Titulaire: Monsieur Didier TROISVALLETS, praticien Hospitalier, Centre Hospitalier de Gonesse (95)

Suppléant: Monsieur Mohamed Amine YANGUI, praticien hospitalier, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)

Titulaire: Madame Annie LEPRETRE, praticien hospitalier, Hôpital Simone Veil, Eaubonne (95)

1^{er} suppléant : Madame Nha Phuong CHUNG-CORNE, praticien hospitalier, Hôpital Jean Jaures, Paris (19^{ème})

2^{ème} suppléant: Monsieur Thomas L'YAVANC, chef de service, Hôpital Jean Jaures, Paris (19^{ème})

Titulaire: Madame Dorothée PIERARD, chef de service, CAARUD-EGO, Paris (18^{ème})

Suppléant: Madame Anne BOURDEL, médecin généraliste, CSAPA EGO Aurore, Paris (18^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants (8 membres).

Titulaire: Madame Corinne TAERON, cadre, Association ARCAT, Paris (20^{ème})

1^{er} suppléant: Monsieur Sharone OMANKOY, chargé d'action, Association ARCAT, Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Marie ROUVRAIS, Infirmière, Hôpital Beaujon, Clichy (92)

Titulaire : Madame Dorothée VALLOIS, docteur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

1^{er} suppléant: Monsieur Jean-François BIGNON, médecin coordinateur, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Aubervilliers(93)

2^{ème} suppléant: Monsieur Rafael ANDREOTTI MARTIN, directeur général adjoint, Centre régional d'information et de prévention du sida, Paris (15^{ème})

Titulaire : Madame Mireille REA-PIVOT, médecin généraliste, maire adjointe chargée de la santé, Mairie de Clichy (92)



1^{er} suppléant : Madame Fabienne LANGLOIS, coordinatrice, Fondation Léonie Chaptal, Sarcelles (95)

2^{ème} suppléant: Madame Marie-Thérèse BENGBA, médiatrice, Fondation Léonie Chaptal, Sarcelles (95)

Titulaire : Madame Aurelie SAUTEREAU, docteur en médecine, assistante partagée ville Hôpital Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème}) et Centre Municipal de Santé, Saint-Denis (93)

Titulaire: Madame Patricia BRAZILLE, praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Carnelle, Beaumont-Sur-Oise (95)

1^{er}suppléant: Monsieur Charles BURDET, assistant hospitalo-universitaire, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Charlotte CHARPENTIER, praticien hospitalier, Laboratoire de Virologie , Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Titulaire: Monsieur Roland LANDMAN, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Florence MILLION, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Odile GRANGER, infirmière, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Titulaire: Madame Zohra BERKI BENHADDAD, psychologue, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Jessica ROPERT, assistante sociale, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)

2^{ème} suppléant : Monsieur Rodolphe ONESTAS, psychologue, Association Aurore, Paris (10^{ème})

Titulaire : Madame Elisabeth BOUVET, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

1^{er} suppléant: Monsieur André Enrique CASALINO, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Emilie GEORGE- HUCHET, responsable du département de la stratégie financière, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})

Au titre du Collège 3: Les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants (8 membres)

Titulaire: Madame Agnes Giovana RINCON MURILLO, directrice générale, Association ACCEPTESS-T, Paris (18^{ème})

Suppléant: Madame Claudia ANJOS-CRUZ, médiatrice, ACCEPTESS-T, Paris (18^{ème})

Titulaire: Madame Rose NGUEKENG, conseillère santé sexuelle, Association Ikambere, Saint-Denis (93)

Suppléant: Monsieur Guillaume MFOU'OU, membre, Association Actif Santé, Paris (20^{ème})

Titulaire: Madame Fati ABDOU, coordinatrice, Association Unité de réflexion et d'action des communautés africaines Basiliade, Paris (18^{ème})

Suppléant : Madame Fatiha AYOUIL, psychologue Clinicienne, Association Unité de réflexion et d'action des communautés africaines Basiliade, Paris (18^{ème})

Titulaire: Monsieur Bruno PERRINE, Association Le Comité des Familles, Paris (19^{ème})



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



1^{er} suppléant: Monsieur Yann METZGER, médiateur, Association Comité des Familles, Paris (19^{ème})
2^{ème} suppléant: Madame Jeannette GALA, Association Le Comité des Familles, Paris (19^{ème})

Titulaire: Madame Helene POLARD, administratrice, Solidarité Enfant Sida, Bobigny (93)
Suppléant: Madame Marine ROUSSEL, chargée de projet, Solidarité Enfant Sida, Bobigny (93)

Titulaire: Monsieur Patrick NIGON, volontaire Association AIDES, Paris (10^{ème})

Titulaire: Monsieur Jean-Marc BITHOUN, Association Actions Traitements, Paris (20^{ème})
1^{er} suppléant : Madame Sabine MARAVAL, Association Les Petits Bonheurs, Paris (9^{ème})
2^{ème} suppléant: Madame Ilaria BEN AMOR, coordinatrice Projets santé, Association Le Comité des Familles, Paris (19^{ème})

Titulaire: Madame Ida SHANGO WANDJA, membre du conseil d'administration, Association Afrique Avenir
Suppléant: Madame Ines MESSAOUDI, coordinatrice, Association PASTT, Paris (10^{ème})

Au titre du Collège 4: les personnes qualifiées suivantes (4 membres).

Titulaire: Monsieur Jade GHOSN, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})
Suppléant: Monsieur Nicolas GRUAT, praticien hospitalier, Hôpital Simone Veil, Eaubonne (95)

Titulaire: Monsieur Gwenaël DOMENECH-DORCA, psychologue-sexologue, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, Belleville, Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard, Paris (18^{ème})
Suppléant: Madame Ramata DEMBELE, Juriste /responsable Projets, Association des femmes Africaines de Sarcelles (95)

Titulaire: Monsieur Cyrille MOULIN, chef de service, Association Dessine-moi un mouton, Paris (20^{ème})
1^{er} suppléant: Monsieur Herve BAUDOIN, chargé de projet, Association Sante Info Solidarité, Paris (18^{ème})
2^{ème} suppléant : Madame Armelle PASQUET-CADRE, Directrice du pôle médical et soin du Samu Social de Paris, Ivry-sur-Seine (94)

Titulaire: Monsieur Laurent BLUM, praticien hospitalier, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)
Suppléant : Madame Monique GOBERT, praticien hospitalier, Centre Hospitalier René Dubos, Pontoise (95)

ARTICLE 2 : Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°37 du 19 février 2018 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint Denis le, 16/01/2021

Le Directeur Général de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-001

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L' ARRETE DE
NOMINATION N° 35 RELATIF A LA NOMINATION
DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION
DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS
SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE
DE FRANCE CENTRE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L' ARRETE DE NOMINATION N° 35 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ÎLE DE FRANCE CENTRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU l'arrêté de nomination n°35 du 19 février 2018 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de France relatif à la nomination des membres du comité de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Centre.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 de l'arrêté de nomination N° 35 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Centre.

CONSIDERANT la démission et la nomination de nouveaux membres au sein du Corevih et l'appel à candidature du 10 février au 1^{er} septembre 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté de nomination n°35 du 19 février 2018 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Corevih Ile-de-France Centre,

Au titre du Collège 1: les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants: (11 membres)

Titulaire: Monsieur Laurent FONQUERNIE, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Madame Florence LE MAREC, assistante sociale, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléant : Monsieur Hervé BIDEAULT, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Madame Azelle Dall' ARMELLINA, Infirmière, Association GAïA, Paris (10^{ème})

Suppléant : Monsieur Marc WIRDEN, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13^{ème})

Titulaire : Madame Marie-Line TRAVERS, infirmière, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléant : Monsieur Jean-Luc MEYNARD, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Monsieur Marc-Antoine VALANTIN, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13^{ème})

Suppléant : Monsieur Roland TUBIANA, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13^{ème})

Titulaire: Madame Ruxandra CALIN, praticien hospitalier contractuel, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Tenon, Paris (20^{ème})

Suppléant : Madame Ana CANESTRI, praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Tenon, Paris (20^{ème})

Titulaire : Madame Christine KATLAMA, professeur des Universités-Praticien Hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13^{ème})

Titulaire : Monsieur Thibault CHIARABINI, Praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Est Parisien de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléant: Madame Laure SURGERS, praticien hospitalo-universitaire, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Madame Karine LACOMBE, professeur des universités-Praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléant : Madame Marie-Caroline MEYOHAS, professeur des universités-Praticien Hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Madame Catherine DOLLFUS, praticien hospitalier, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Trousseau, Paris (12^{ème})

Suppléant: Madame Nadine TROCME, psychologue, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Trousseau, Paris (12^{ème})

Titulaire : Monsieur Gilles PIALOUX, professeur des Universités-praticien hospitalier, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Tenon, Paris (20^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants (8 membres).

Titulaire : Monsieur Marc FREMONDIÈRE, cadre paramédical, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections, Centre 190, Paris (11^{ème})

Suppléant : Monsieur Michel OHAYON, directeur médical, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), Centre le 190, Paris (11^{ème})

Titulaire : Madame Geneviève BARATON, directrice, Association Aurore, Paris (13^{ème})

Titulaire: Monsieur Gabriel FEMENIAS, directeur général, Centre régional d'information et de prévention du Sida, Paris (15^{ème})

Titulaire : Monsieur Philippe DHOTTE, médecin consultant Centre Médico -Social Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), Belleville, Paris (20^{ème})

Suppléant : Madame Marie-Christine CHARANSONNET, médecin responsable Centre Médico-Social, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), Belleville, Paris (20^{ème})

Titulaire : Madame Gentiane MONSEL, praticien hospitalier, responsable Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Pitié-Salpêtrière Paris (13^{ème})

Titulaire: Monsieur Jean-François SOUCHON, psychologue psychothérapeute, Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris 13^{ème})

Titulaire: Madame Nadia VALIN, praticien hospitalier, responsable Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), Service des Maladies Infectieuses et Tropicales, AP-HP Sorbonne Université, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire: Monsieur Abdou NDIAYE, médecin chef de service, CSAPA Charonne, Paris (13^{ème})

Au titre du Collège 3 : Les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants (8 membres)

Titulaire : Monsieur Samir BAROUALIA, responsable, Association Basiliade, Paris (3^{ème})
Suppléant : Madame Djenaba BAMBA, coordinatrice des programmes, Association Basiliade, Paris (3^{ème})

Titulaire: Monsieur Gérard PELE, administrateur, Association Les Petits Bonheurs, Paris (9^{ème})

Titulaire : Madame Patricia SYLLA, bénévole, Association Marie-Madeleine, Versailles (78)
Suppléant : Madame Sylvie BOUSQUET, bénévole, Association Marie-Madeleine, Versailles (78)

Titulaire : Madame Assita MAIGA, médiatrice, Association Ikambere, Saint-Denis (93)

Titulaire: Monsieur Christophe LE NOUVEAU, membre, Association Actif Santé, Paris (20^{ème})

Titulaire : Madame Marie-Pierre MOUNIER, Bénévole, Association Le Comité des Familles, Paris (18^{ème})
Suppléant: Madame Sarah EL OTMANI, membre, Association Le Comité des Familles, Paris (18^{ème})

Titulaire : Monsieur Richard Steven BUCKNALL, Association AIDES, Saint-Denis (93)
1^{er} suppléant : Monsieur Michel ALLAMEL, responsable, Association AIDES, Saint-Denis (93)
2^{ème} suppléant : Monsieur Christian LHERMITTE, responsable, Association AIDES, Saint-Denis

Titulaire: Monsieur Ludovic CHENE, militant, Association ACT UP, Paris (19^{ème})
Suppléant : Monsieur Yves FERRARINI, secrétaire, Association Actions Traitements, Paris (20^{ème})

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes (3 membres).

Titulaire: Monsieur Georges KREPLAK, pharmacien biologiste, Paris (20^{ème})

Titulaire : Monsieur Michel SAUTEL, médecin consultant, Association Tibériade, Paris (9^{ème})
Suppléant : Monsieur Patrick BREITBURD, président, Association Tibériade, Paris (9^{ème})

Titulaire: Monsieur Gustave DAH, acteur associatif.

ARTICLE 2 : Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°35 du 19 février 2018 demeurent inchangées.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint-Denis, le 16/01/2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-005

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE
NOMINATION N° 36 RELATIF A LA NOMINATION
DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION
DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS
SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE
DE FRANCE SUD

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 36 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ÎLE DE FRANCE SUD

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU l'arrêté de nomination n°36 du 19 février 2018 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de France relatif à la nomination des membres du comité de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Sud.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 de l'arrêté de nomination N° 36 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Sud.

CONSIDÉRANT la démission et la nomination de nouveaux membres au sein du Corevih et l'appel à candidature du 10 février au 1^{er} septembre 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Corevih Ile-de-France Sud

Au titre du Collège 1 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants: (9 membres)

Titulaire: Madame Dominique SALMON-CERON, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris 4^{ème}

Suppléant : Madame Gabriela SPIRIDON, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire: Madame Evguenia KRASTINOVA, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléant : Madame Sophie ABGRALL, praticien hospitalier, Hôpitaux universitaires Paris-Sud de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Antoine Bécclère (92)

Titulaire : Madame Laurence WEISS, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Suppléant : Madame Juliette PAVIE, praticien hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Monsieur William TOSINI, docteur en médecine, Institut Alfred Fournier, Paris (14^{ème})



Suppléant : Madame Ouda DERRADJI, Praticien attaché temps plein, Hôpitaux universitaires Paris-Sud de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bicêtre (94)

Titulaire : Madame Linda MERINE BELARBI, Médecin hospitalier et Médecin coordonnateur des ACT Créteil (94)

Titulaire : Monsieur José Luis LOPEZ ZARAGOZA, praticien attaché associé, Hôpitaux Universitaires Henri Mondor de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, Créteil (94)

Titulaire : Monsieur Olivier ZAK DIT ZBAR, praticien hospitalier/ médecin, Fondation Cognacq-Jay Hôpital, Paris (15^{ème})

Titulaire : Monsieur Nicolas DUPIN, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Suppléant : Monsieur Johan CHANAL, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST), site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Monsieur Pierre LOULERGUE, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Cochin, Paris (14^{ème})

Suppléant : Monsieur Nicolas FOUREUR, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Cochin, Paris (14^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants (10 membres).

Titulaire : Madame Claude GIORDANELLA, sexologue, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléant : Monsieur Bernard ELGHOZI, médecin généraliste, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Titulaire : Madame Valerie GARRAIT, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléant : Madame Marie-Pierre PIETRI, technicienne d'études cliniques, Corevih Ile--de-France-Sud, Créteil, (94)

Titulaire : Madame Catherine THOMAS, chargée de projet, Réseau OSMOSE, Clamart (92)

Titulaire : Monsieur Sébastien GALLIEN, praticien hospitalier, Hôpital Henri Mondor, Créteil (94)

Suppléant : **Monsieur Cédric PEJOU, Délégué de région, Association ENIPSE, Paris (11^{ème})**

Titulaire : Madame Annick LAVERGNE, médecin généraliste, Centre Médico-Social / Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST) Ridder, Paris (14^{ème})

Suppléant : Madame Sophie FLORENCE, médecin santé publique, Centre Médico-Social / Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (VIH-IST) Figuier, Paris (14^{ème})

Titulaire : Madame Stéphanie CHARLES-WEBER, docteur en pharmacie, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris 4^{ème}

1^{er} Suppléant : Madame Iriana COTRONEO, pharmacien assistant hospitalière, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris 4^{ème}

2^{ème} suppléant : Madame Valérie LE BAUT, technicienne d'études cliniques, Corevih Ile- de-France-Sud, Créteil, (94)

Titulaire : Madame Claudine DUVIVIER, praticien hospitalier, l'hôpital Necker-Enfants malades, Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, Paris (15^{ème})

Suppléant : Monsieur Patrick BACHELIER, directeur adjoint, ACT Bourg La Reine (92)

Titulaire : Monsieur Jean-Paul VIARD, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Suppléant : Madame Laurence SLAMA, praticien hospitalier, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris 4^{ème}

Titulaire : Monsieur Imad KANSAU, praticien hospitalier, Hôpitaux universitaires Paris-Sud de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Antoine Bécclère (92)

Suppléant : Monsieur Laurent RICHIER, technicien d'études cliniques, Corevih Ile- de-France-Sud, Créteil (94)

Titulaire : Monsieur Bastien VIBERT, responsable de programmes VIH, Centre régional d'information et de prévention du sida, Paris (15^{ème})

Suppléant : Madame Marianne PETIT, Docteur en médecine, Centre Municipal de Santé, Ivry-Sur-Seine (94)

Au titre du Collège 3 : Les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants (6 membres)

Titulaire : Madame Aminata SISSOKO, membre, Association Le Comité des Familles, Paris (20^{ème})

1^{er} suppléant : Monsieur François FATON, membre, Association Le Comité des Familles, Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Cristina ROSATI, Journaliste multimédia, Association Le Comité des Familles, Paris (20^{ème})

Titulaire : Madame Christine CROS, volontaire, Association AIDES, Pantin (93)

Titulaire : Monsieur Xavier REY COQUAIS, bénévole, Association Actif Santé, Paris ((20^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Salomé ETOUNOU, bénévole, Association Actif Santé, Paris ((20^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Hortense NJAMPOU, bénévole, Association Actif Santé, Paris ((20^{ème})

Titulaire : Madame Pélagie BEYA, bénévole, Association Marie Madeleine, Versailles (78)

Titulaire : Madame Bernadette RWEGERA, directrice, Association Ikambere, Saint-Denis (93)

Titulaire : Monsieur Gregory BEC, directeur, Association Les Petits Bonheurs, Paris (9^{ème})

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes (4 membres).

Titulaire : Madame Janine PIERRET, Directrice recherche honoraire CNRS-CERMES, Villejuif (94)

Suppléant : Madame Yannick CUVILLIER, Membre Bénévole, Association Rainbhopital, Paris (20^{ème})

Titulaire : Monsieur Alain SOBEL, professeur en médecine, Hôpitaux Universitaires Paris Centre de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Suppléant : Madame Claire STAMBAK, Retraitée, chercheur sciences humaines, psychologie

Titulaire : Monsieur Jérôme ANDRE, directeur, Association HF Prevention, Trappes (78)

Titulaire : Monsieur Antoine CHERET, praticien hospitalier, Hôpitaux universitaires Paris-Sud de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bicêtre (94)

Suppléant : Madame Mariem RAHO-MOUSSA, chef de projet en recherche épidémiologique, Institut de Recherche en Santé Publique, Paris (13^{ème})

Titulaire : Madame Axelle ROMBY, Médecin sexologue, Kiosque Info Sida et Toxicomanie, Paris (4^{ème})

ARTICLE 2 : Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°36 du 19 février 2018 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint-Denis, le 16/01/2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-003

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE
NOMINATION N° 38 RELATIF A LA
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE
COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES
INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE
COREVIH ILE DE FRANCE OUEST

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 38 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ILE DE FRANCE OUEST

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTE

VU l'arrêté de nomination n°38 du 19 février 2018 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de France relatif à la nomination des membres du comité de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Ouest.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 de l'arrêté de nomination N° 38 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile de France Ouest

CONSIDERANT la démission et la nomination de nouveaux membres au sein du Corevih et l'appel à candidature du 10 février au 1^{er} septembre 2020.

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du CoReVIH Ile-de-France Ouest,

Au titre du Collège 1 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants: (8 membres)

Titulaire : Madame Christel BOFFO, coordinatrice, Association OSIRIS, Poissy (78)

1^{er} suppléant : Madame Sylviane LOUIS, directrice, Association Osiris, Poissy (78)

2^{ème} suppléant : Madame Hélène MASSON, praticien hospitalier, Hôpital de Poissy/Association Osiris, Poissy (78)

Titulaire : Madame Alix GREDER BELAN, praticien hospitalier, Centre Hospitalier André Mignot, Versailles (78)

1^{er} suppléant : Madame Mandavi RAJGURU, praticien hospitalier/pédiatre, Centre Hospitalier André Mignot, Versailles (78)

2^{ème} suppléant : Madame Stéphanie MARQUE-JUILLET, praticien hospitalier/gynécologue, Centre Hospitalier André Mignot, Versailles (78)

Titulaire : Madame Paule d'AUTHENAY, Directrice, SIAO 78, Association Equalis, Les Mureaux (78)

1^{er} suppléant : Madame Emma-Luna CRUZ-SANCHEZ, Présidente, Association ARCAT-Pasajo Latino, Paris (75)



2^{ème} suppléant : Monsieur Zouzoua DJEDJE, président, Association KEHASSAKIDA, Colombes (92)

Titulaire : Monsieur Pierre de TRUCHIS, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Raymond Poincaré, Garches (92)

1^{er} suppléant : Madame Stéphanie LANDOWSKI, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Raymond Poincaré, Garches (92)

2^{ème} suppléant : Madame Emuri ABE, praticien hospitalier/pharmacienne, Centre Hospitalier universitaire Raymond Poincaré, Garches (92)

Titulaire : Monsieur Gilles FORCE, praticien hospitalier, Institut Hospitalier Franco- Britannique, Levallois-Perret (92)

Suppléant : Madame Axelle de RAIGNIAC LICHA, praticien hospitalier, Institut Hospitalier Franco-Britannique, Levallois-Perret (92)

Titulaire : Monsieur Emmanuel MORTIER, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Louis Mourier, Colombes (92)

1^{er} suppléant : Madame Anne-Marie SIMONPOLI, praticien hospitalier/addictologue, Centre Hospitalier Universitaire Louis Mourier, Colombes (92)

2^{ème} suppléant : Madame Cécile DUEZ, praticien hospitalier/pharmacienne, Centre Hospitalier Universitaire Louis Mourier – Colombes (92)

Titulaire : Monsieur Jean-Marie CABARET, cadre paramédical, Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest - Boulogne-Billancourt

1^{er} suppléant : Madame Françoise SABOTIER-GRENON, directrice adjointe, Groupe Hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest – Boulogne-Billancourt (92)

2^{ème} suppléant : Madame Dominique BURRE-CASSOU, cadre socio-éducative, Groupe Hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest – Boulogne-Billancourt (92)

Titulaire : Monsieur Benoit CAZENAVE, praticien hospitalier, Centre hospitalier Intercommunal Poissy/Saint- Germain-en-Laye - Saint Germain-en-Laye (78)

1^{er} suppléant: Monsieur Yves WELKER, praticien hospitalier, Centre hospitalier Intercommunal Poissy /Saint-Germain-en-Laye – Saint Germain-en-Laye (78)

2^{ème} suppléant : **Madame Gaëlle AUDINET-POTIER, praticien hospitalier, UCSA Bois d'ARCY, Versailles (78)**

Au titre du Collège 2 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants (8 membres)

Titulaire : Madame Elisabeth ROUVEIX, praticien hospitalier/professeure en médecine, CeGIDD Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré - Boulogne-Billancourt (92)

1^{er} suppléant : **Monsieur Benjamin SCHWAB, médecin généraliste, CeGIDD Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré -Boulogne-Billancourt (92)**

2^{ème} suppléant : Monsieur Benoit COUDERT, praticien hospitalier/urgentiste, CeGIDD Département Santé Publique/Centre Hospitalier Meulan-les-Mureaux, Meulan-les-Mureaux

Titulaire : Monsieur Vincent DANELUZZI, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Max Fourestier - Nanterre (92)

1^{er} suppléant : Madame Séverine DUBOIS, assistante médico-administrative, Centre Hospitalier Max Fourestier –Nanterre (92)

2^{ème} suppléant : Madame Dalila BOUMENDJEL-SMATI, médecin généraliste, CeGIDD Centre Municipal de Santé Nanterre – Nanterre (92)

Titulaire : Madame Fabienne CABY, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil (95)



1^{er} suppléant : Monsieur Jean-Jacques LAURICHESSE, praticien hospitalier, Centre Hospitalier François Quesnay - Mantes- La –Jolie (78)

2^{ème} suppléant : **Madame Loubna EI MANSOUF, cheffe de service, praticien hospitalier, Service de Maladies Infectieuses et du Centre de coordination des PVVIH, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)**

Titulaire : Madame Anaenza FREIRE MARESCA, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt (92)

1^{er} suppléant : Madame Ségolène GREFFE, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt (92)

2^{ème} suppléant : Monsieur Benjamin DAVIDO, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire Raymond Poincaré - Boulogne-Billancourt (92)

Titulaire : Madame Laurence GRANSE, infirmière, Centre de planification et d'éducation familiale Gennevilliers – Gennevilliers (92)

1^{er} suppléant : Madame Yera BLE, conseiller conjugal et familial, Centre de planification et d'éducation familiale Gennevilliers – Gennevilliers (92)

2^{ème} suppléant : **Madame Elodie EDMONT, sage-femme Polyvalente et coordinatrice des CPEF - Nanterre (92)**

Titulaire : Monsieur David ZUCMAN, praticien hospitalier, Réseau Ville hôpital Val de Seine/Hôpital Foch -Suresnes (92)

1^{er} suppléant : Madame Camille CHARPENTIER, docteur en médecine, Réseau Ville Hôpital Val de Seine / Maison de Santé pluri professionnelle - Suresnes (92)

2^{ème} suppléant : Madame Laurence ONNIS, technicien laboratoire, Hôpital Foch -Suresnes (92)

Titulaire : **Madame Marie-Aimée BENOIT, Directrice, Association Ville Hôpital 78– Saint-Germain-en-Laye (78)**

1^{er} suppléant : Monsieur Jean-Baptiste LUSIGNAN, responsable Pôle santé, Centre régionale d'information et de prévention du sida - Paris (75)

2^{ème} suppléant : **Monsieur Mourad SOUAMES, chargé de mission santé publique, Institut des Hauts de Seine – Nanterre (92)**

Titulaire : Madame Emmanuelle CAPRON TROUILLARD, infirmière, Centre Hospitalier Universitaire Raymond Poincaré – Garches (92)

1^{er} suppléant : **Madame Andjelani KASSEYET, Conseillère santé, Cité Cartas – Paris (75)**

2^{ème} suppléant : Madame Dafné MIER, assistante de service social, Association Altaïr SEA-Nanterre (92)

Au titre du Collège 3 : Les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants (8 membres)

Titulaire : Madame Marie-Hélène TOKOLO MUNDALA, présidente, Association Marie-Madeleine – Versailles (78)

Titulaire : Madame Samuelle MBINACK, bénévole, Association Marie-Madeleine – Versailles (78)

Titulaire : Madame Jennifer CRUZ, coordinatrice, Association PASTT – Paris (75)

Titulaire : Madame Lou DEPREAUX KRAVIEC, secrétaire, Association Acceptess-t – Paris (75)

1^{er} suppléant : Madame Diane LERICHE, formatrice, Association Acceptess-t – Paris (75)

2^{ème} suppléant : Madame Eva ESPANA, directrice, Association Acceptess-t – Paris (75)

Titulaire : Madame Eva SOMMERLATTE, directrice, Association Le Comité des Familles – Paris (75)



Suppléant : Monsieur Thiago SANTANA SANTOS DE AGULAR, infirmière coordonnateur ETP, Le Comité des familles Paris (75)

Titulaire : Madame Dagmar GAUL, coordinatrice, Association AIDES – Paris (75)

1^{er} suppléant : Monsieur Armand TOTOUM, militant, Association AIDES – Argenteuil (95)

Titulaire : Madame Véronique PARDAEN, Association AIDES – Paris (75)

Suppléant: Monsieur Etienne QUENTIN, volontaire , Association AIDES-Paris (75)

Titulaire :Marie-Fanny LUMENGO-KAPAY, bénévole, Association Afrique Avenir, Paris(75)

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes (6 membres).

Titulaire : Sabine NOEL, psychologue clinicienne, Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, Boulogne-Billancourt (92)

1^{er} suppléant : Madame Alexia GHORAYEB, psychologue clinicienne, Centre Hospitalier Victor Dupouy – Argenteuil (95)

2^{ème} suppléant : Madame Maité FALCAND de La SELLE, psychologue clinicienne, Mouvement Français pour Le planning Familial, Les Mureaux (78)

Titulaire : Madame Catherine CRENN HEBERT, praticien hospitalier/gynécologue, Centre Hospitalier Universitaire Louis Mourier – Colombes (92)

Suppléant : Monsieur Laurent MANDELBROT, praticien hospitalier/gynécologue, Centre Hospitalier Universitaire Louis Mourier – Colombes (92)

Titulaire : Madame Beatrice CARTON, praticien hospitalier, Maison d'arrêt Bois d'Arcy/Versailles – Bois d'Arcy/Versailles (78)

1^{er} suppléant : Madame Kouka Esperanza GARCIA, présidente, Association PARI-T – Paris (75)

2^{ème} suppléant: Madame Laëtitia LEGER, psychologue clinicienne, Maison d'arrêt des femmes de Versailles (78)

Titulaire : Madame Fanny BAUTIAN, psychologue clinicienne, Association Info-Soins/La Sauvegarde des Yvelines –Versailles (78)

Suppléant : Madame Isabelle RABEMAMPIANINA, praticien hospitalier/psychiatre, Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré - Boulogne-Billancourt (92)

Titulaire : Monsieur Nicolas BONNET, directeur, Réseau établissement de santé pour la prévention des addictions - Paris (75)

Suppléant : Madame Anne BORGNE, médecin addictologue coordinatrice, CSAPA, Centre Victor-Segalen Villeneuve-La-Garenne (92)

Titulaire : Monsieur Gonzague DE LAROQUE-DELATOUR, médecin addictologue sexologue, Centre Victor-Segalen Villeneuve-La-Garenne (92)

1^{er} suppléant : Madame Marie-Claire BOUSSAC, infirmière, Conseil départemental des Hauts de Seine, CPEF Levallois-Perret (92)

2^{ème} suppléant : Monsieur Alexandre CABOUCHE, directeur, Institut département Gustave Baquer

ARTICLE 2 : Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°38 du 19 février 2018 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint-Denis le 16/01/2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-16-002

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE
NOMINATION N° 39 RELATIF A LA NOMINATION
DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION
DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS
SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH
ILE-DE-FRANCE EST

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE MODIFICATIF N° 2 DE L'ARRETE DE NOMINATION N° 39 RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE COREVIH ÎLE-DE-FRANCE EST

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU l'arrêté de nomination n°36 du 19 février 2018 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de France relatif à la nomination des membres du comité de coordination de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile-de-France Est.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 de l'arrêté de nomination N° 36 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine Corevih Ile-de-France Est.

CONSIDÉRANT la démission et la nomination de nouveaux membres au sein du Corevih et l'appel à candidature du 10 février au 1^{er} septembre 2020.

ARRÊTE

ARTICLE 1: L'article 2 de l'arrêté modificatif n°1 du 23 octobre 2018 est modifié comme suit :
Sont nommés membres du Corevih Ile-de-France Est,

Au titre du Collège 1: les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants: (8 membres)

Titulaire: Monsieur Nicolas VIGNIER, praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, Melun (77)

Suppléant: Monsieur Gérard PLACET, directeur établissements et services médico-sociaux, Association La Rose des Vents, Mareuil-les-Meaux (77)

Titulaire : Monsieur Christophe SEGOUIN, praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Fernand Widal, Paris (10^{ème})

Suppléant : Madame Claire KARINTHI, chef de service, Groupe SOS Solidarités, Paris (11^{ème})

Titulaire: Monsieur Willy ROZENBAUM, professeur en médecine, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal, site Saint-Louis, Paris (10^{ème})

Suppléant : Madame Vanessa LEMAIRE, infirmière, Comité Sida Sexualité Prévention EPS de Ville Evrard, Neuilly-sur-Marne (93)



Titulaire : Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances et du contrôle de Gestion, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal, Site Saint Louis, Paris (10^{ème})

Suppléant : Madame Chérine MENAI, responsable budget, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal, site Saint-Louis, Paris (10^{ème})

Titulaire: Monsieur Johann VOLANT, directeur, Association GAIA, Paris (11^{ème})

1^{er} suppléant : Monsieur Thibaut JEDRZEJEWSKI, docteur en médecine, Association GAIA, Paris (11^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Chantale NOUET, directrice adjointe, Lits Halte Soins Santé Les Voisins, Saint -Denis (93)

Titulaire: Monsieur Jean-Michel MOLINA, professeur en médecine, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Saint- Louis Paris (10^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Nathalie DE CASTRO, praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Saint- Louis Paris (10^{ème})

2^{ème} suppléant: Monsieur Jeremy ZEGGHAG, docteur en médecine, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Saint- Louis Paris (10^{ème})

Titulaire: Monsieur Olivier BOUCHAUD, professeur en médecine/ chef de service, Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, site Avicenne, Bobigny (93) site Jean Verdier, Bondy (93)

Suppléant : Madame Josiane PHALIP-LE BESNERAIS, psychologue, Comité Sida Sexualité Prévention EPS de Ville Evrard, Neuilly-sur-Marne (93)

Titulaire: Monsieur Nicolas DERCHE, directeur, ARCAT, Paris (20^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Marie VICART, cadre ARCAT, Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Aurelie DAUPHINOT, assistante sociale, ARCAT, Paris (20^{ème})

Au titre du Collège 2: les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants (9 membres).

Titulaire : Madame Corinne KNAFF, cadre de santé , Centre Départemental de Prévention et de Santé, Massy (91)

1^{er} suppléant : Monsieur Philippe NASZALYI, président du Conseil Territorial, Essonne (91)

2^{ème} suppléant : Madame Justine PHILIPPE, infirmière coordinatrice Unité de Santé Publique, Groupe Hospitalier Sud Ile-De-France, Melun (77)

Titulaire : Madame Hanane MOUHIM, directrice adjointe, Kiosque Info Sida et Toxicomanie, Paris (4^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Mylène GARO, praticien hospitalier, Comité Sida Sexualité Prévention EPS de Ville Evrard, Neuilly-sur-Marne (93)

2^{ème} suppléant : Monsieur Pierre-Olivier SELLIER, praticien hospitalier, Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Lariboisière Paris (10^{ème})

Titulaire : Monsieur Eric VANDEMEULEBROUCKE, praticien hospitalier, Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire, Aulnay- Sous- Bois (93)

Suppléant: Madame Juliette BOTTERO, praticien hospitalier, Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, site Jean Verdier, Bondy (93)

Titulaire : Monsieur François LASSAU, médecin référent, CeGIDD de Bobigny (93)

Suppléant : Monsieur Cheikh Oumar WANE, médiateur en santé, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Bobigny (93)



Titulaire: Madame Séverine PERRIAU, infirmière, Association Diagonale Ile de France, Juvisy-Sur-Orge (91)

Suppléant: Madame Gaëlle CESARINE, directrice adjointe, Association Diagonale Ile- de- France, Juvisy-Sur-Orge (91)

Titulaire: Monsieur Marc SHELLY, président association AREMEDIA, Paris (10^{ème})

Suppléant: Madame Vanessa VEGA APARICIO, agent de Prévention Association PASTT, Paris (10^{ème})

Titulaire: Madame Catherine KAPUSTA-PALMER, coordinatrice nationale, Association Le planning Familial, Ile-de-France

Suppléant : Monsieur Fabrice GRIMAUD, coordinateur, Association Amicale du Nid, Paris (10^{ème})

Titulaire: Monsieur Jeffrey LEVY, psychologue, Réseau ESPAS Maison Blanche, Paris (10^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Marie-Anne BOULDOUYRE, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger, Aulnay-Sous-Bois (93)

2^{ème} suppléant : Madame Sandra FERNANDEZ, infirmière, Réseau ESPAS Maison Blanche, Paris (10^{ème})

Titulaire: Monsieur Philippe GALEAZZI, infirmier, CAARUD République, Association Charonne, Oppelia, Paris (10^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Solene BOST, coordinatrice Générale, Association Aremedia, Paris (10^{ème})

2^{ème} suppléant : Monsieur Giovanni PLANTEVIGNE, chargé de prévention et d'éducation pour la santé, Migrations Santé, Montreuil (93)

Au titre du Collège 3: Les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants (8 membres)

Titulaire: Monsieur Franck DESBORDES, président, Association Actions Traitements, Paris (20^{ème})

1^{er} suppléant : Madame Julia CHARBONNIER, Directrice , Association Actions Traitements, Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Mélanie JAUDON, bénévole, Association Actions Traitements, Paris (20^{ème})

Titulaire: Madame Caroline ANDOUM, membre Association Actif Santé, Paris (20^{ème})

1^{er}suppléant : Monsieur Bernard NGUE DIEUDONNE membre, Association Actif Santé, Paris (20^{ème})

2^{ème}suppléant: Madame Micheline MEPIAYE, bénévole, Association Marie Madeleine, Versailles (78)

Titulaire : Madame Iris ZOUMENOU, médiatrice en santé, Association Afrique Avenir, Paris (4^{ème})

Suppléant: Madame Reynaldo ISIP, employée administratif, Association PASTT, Paris (10^{ème})

Titulaire : Madame Manuela GUEVARA, Médiatrice du pôle culturel de l'association, Association ACCEPTESS-T, Paris (18^{ème})

1^{er} Suppléant : Madame Marie-Josée, AUGÉ-CAUMON, vice-présidente, Association Les Petits Bonheurs, Paris (9^{ème})

2^{ème} suppléant: Madame Ramona FREESZ, agent d'accueil, Association ACCEPTESS-T, Paris (18^{ème})

Titulaire: Madame Sandra JEAN-PIERRE, bénévole, Association Le Comité des Familles, Paris (20^{ème})

1^{er} suppléant: Madame Calorine KENKEM, membre, Association Le Comité des Familles, Paris (20^{ème})

2^{ème} suppléant : Madame Marie-Jeanne OTSHUDI OTAKAND, médiatrice, Association Ikambere, Saint-Denis (93)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Titulaire: Monsieur Luc MIDOL-MONNET, vice-président, Association Basiliade, Paris (3^{ème})

1^{er} suppléant : Monsieur Didier ARTHAUD, président, Association Basiliade, Paris (3^{ème})

2^{ème} suppléant : Monsieur Bernard BASSAMA, administrateur, Association Chrétiens & Sida, Paris (18^{ème})

Titulaire: Monsieur Vincent COQUELIN, responsable AIDES Seine et Marne (77)

Suppléant : Madame Françoise LE GARREC, coordinatrice Territoire d'action Est Ile-de-France, Association AIDES (77, 91, 94)

Titulaire: Monsieur Hugues FISCHER, coordinateur, Association ACT UP, Paris 19^{ème}

Suppléant : Madame Mathy KENYA, médiatrice, Union Départementales des Associations Familiales, Essonne (91)

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes (5 membres).

Titulaire: Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, médecin Généraliste retraité

Suppléant: Madame Isabelle GREMY, directrice, Observatoire Régional de Santé, Paris (15^{ème})

Titulaire: Madame Rose NGUYEN, médecin coordinateur, Réseau de périnatalité du Sud Ile-de-France, Le Coudray-Montceaux (91)

Suppléant: Madame Bénédicte ASTIER-DANGAIX, chargée de mission, centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes, Paris (15^{ème})

Titulaire : Madame Anne-Marie GOSSE, directrice, Association Dessine-moi un mouton, Paris (20^{ème})

Suppléant: Monsieur Louis DO, pharmacien d'Officine, Pharmacie Des Bordes, Saint Fargeau-Ponthierry (77)

Titulaire : Madame Marie PASTOR, cheffe de service de la prévention et des actions sanitaires, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis , Bobigny (93)

Titulaire: Monsieur Papy TSHIALA KATUMBAY, coordinateur, Association Espoir, Juvisy-Sur-Orge (91)

Suppléant: Madame Catherine NEDELEC-LISSILLOUR, cadre de santé, Centre Départemental de Prévention Santé d'Evry (91)

ARTICLE 2 : Les nouveaux membres sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°39 du 19 février 2018 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Saint-Denis le, 16/01/2021

Le Directeur général de
l' Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNE

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-28-015

ARRÊTÉ N° 171 /2020

portant autorisation d'extension de capacité de 40 à 47
places de l'IME les enfants terribles
sis 120 avenue du Colonel Fabien à Montreuil (93100)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 171 /2020

**portant autorisation d'extension de capacité de 40 à 47 places de l'IME les enfants terribles
sis 120 avenue du Colonel Fabien à Montreuil (93100)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 92-1401 du Préfet de la Région Ile de-France en date du 30 novembre 1992 autorisant l'association Autisme 93 à créer une structure d'accueil de 10 places pour enfants et adolescents autistes âgés de 6 à 20 ans, sise 120 avenue du Colonel Fabien à Montreuil (93100) ;

- VU** l'arrêté n° 2016-425 en date du 30 novembre 2016 portant cession d'autorisation de l'IME les enfants terribles géré par l'association Autisme 93 au profit de l'association AFG Autisme ;
- VU** l'arrêté n° 2019-95 en date du 6 mai 2019 portant autorisation d'extension de capacité de 30 places de l'IME les enfants terribles ;
- VU** l'avis d'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) en Île-de-France publié le 14 février 2020 ;
- VU** l'ensemble des dossiers recevables reçus en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ;
- VU** le projet déposé par l'association AFG Autisme en date du 17 mars 2020 ;
- VU** l'avis de classement publié le 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé par l'association AFG Autisme, dont le siège social est situé 11 rue de la Vistule à Paris (75013), a été sélectionné par la commission réunie le 23 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à un besoin identifié sur le département de la Seine-Saint-Denis ;

CONSIDÉRANT qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 280 000 € au titre des crédits notifiés dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 (SNA).

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à l'extension de 7 places de l'IME les enfants terribles, sis 120 avenue du Colonel Fabien à Montreuil (93100) destiné à accueillir des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme est accordée à l'association AFG Autisme dont le siège social est situé 11 rue de la Vistule à Paris (75013).

ARTICLE 2^e :

La capacité totale de cet établissement est dorénavant de 47 places réparties comme suit :

- 40 places en semi-internat ;
- 7 places dans le cadre de l'unité d'enseignement externalisé maternelle autisme.

ARTICLE 3^e :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 93 081 749 9

Code catégorie :	[183] Institut Médico-Educatif
Code discipline :	[844] Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques [841] Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation
Code fonctionnement (mode d'accueil et d'accompagnement) :	[21] – Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire 47 places
Code clientèle :	[437] – Troubles du spectre de l'autisme
Code mode de fixation des tarifs :	57 – ARS/Dot.globalisée

N° FINESS du gestionnaire : 75 002 223 8

Code statut : 60 – Association type loi de 1901

ARTICLE 5^e :

Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission, à l'autorité compétente, avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6^e :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e :

La Directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 28 octobre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-28-016

ARRÊTÉ N° 172 /2020

modifiant l'arrêté n° 2020-96 du 08 juin 2020

portant modification de la répartition du nombre de places

de la MAS « la Maison de Marie »

de l'internat en alternance et du semi-internat,

gérée par l'association « les Chemins de l'Eveil »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 172 /2020 modifiant l'arrêté n° 2020-96 du 08 juin 2020

**portant modification de la répartition du nombre de places de la MAS « la Maison de Marie »
de l'internat en alternance et du semi-internat,**

gérée par l'association « les Chemins de l'Eveil »

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-2, L. 313-4, L. 314-3 et suivants, D. 312-0-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2 et R. 313-8-1 ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Île-de-France;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Île-de-France;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n°2002-101 du 18 janvier 2002 autorisant le projet présenté par l'Association « Les Chemins de l'Eveil » sise Maison des Associations au 3, rue de la République – 78100 Saint-Germain-en-Laye tendant à la création, au 60 rue de Villiers – 78 300 Poissy d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 44 lits et places (14 lits en internat et 30 places en semi-internat, en alternance) destinée à prendre en charge des adultes polyhandicapés, des infirmes moteurs cérébraux ou des traumatisés crâniens, des deux sexes à partir de 18 ans ;
- VU** l'arrêté n°2013-124 du 24 juin 2013 portant modification de l'agrément de la MAS « La Maison de Marie » à Poissy gérée par l'association « les Chemins de l'Eveil » destinée à prendre en charge des adultes polyhandicapés infirmes moteurs cérébraux (IMC) des deux sexes à partir de 18 ans, sur les 44 lits et places (14 lits en internat et 30 places en semi-internat, en alternance autorisés) ;
- VU** l'arrêté n°2020-96 portant autorisation d'extension de 10 places d'internat de la MAS « La Maison de Marie » sise 60 rue de Villiers à Poissy (78300), destinée à l'accompagnement d'adultes, à partir de 20 ans, polyhandicapés, est accordée à l'association « Les Chemins de l'Eveil » dont le siège social est situé Boulevard Charles Gounod à Saint-Germain-en-Laye (78100) ;

CONSIDÉRANT que la modification consiste à rectifier le nombre de places en internat, en alternance et en semi-internat et s'effectue à moyens constants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'autorisation d'extension de 10 places d'internat de la MAS « La Maison de Marie » sise 60 rue de Villiers à Poissy (78300), destinée à l'accompagnement d'adultes, à partir de l'âge de 20 ans, polyhandicapés, est accordée à l'association « Les Chemins de l'Eveil » dont le siège social, est situé Boulevard Charles Gounod à Saint-Germain-en-Laye (78100).

ARTICLE 2^e :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 3^e :

La capacité totale de cette Maison d'Accueil Spécialisée s'élève à 54 places ainsi réparties :

- 44 lits et places (11 lits en internat et 33 places en semi-internat, en alternance)
- 10 places d'internat permanent (365 jours / 365).

ARTICLE 4^e:

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 78 001 861 0

Code catégorie : 255 (Maison d'Accueil Spécialisée) (M.A.S.)

Code discipline : 964 (Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapés)

Code fonctionnement (type d'activité) : 21 (Accueil de Jour), 11 (hébergement complet)

Code clientèle : 500 Polyhandicap

N° FINESS du gestionnaire : 78 000 140 0

Code statut : 60 Association Loi 1901

ARTICLE 5^e:

La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e:

La présente autorisation est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement dans un délai de trois ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e:

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8^e:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e:

La Directrice Départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines.

Fait à Paris, le 28 octobre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-10-28-014

ARRÊTÉ N° 173/2020

portant autorisation d'extension de capacité de 14 places

du

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

(SESSAD) du Val d'Or,

géré par l'association Les Papillons Blancs de la Colline

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-France

ARRÊTÉ N° 173/2020

**portant autorisation d'extension de capacité de 14 places du
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) du Val d'Or,
géré par l'association Les Papillons Blancs de la Colline**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-6, L. 313-12-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 20 décembre 2019 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2002-2059 du 16 septembre 2002 portant création du SESSAD du Val d'Or pour une capacité de 25 places destinées à des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, présentant un syndrome autistique avec ou sans troubles associés ;
- VU** l'arrêté n° 2016-469 du 14 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation du SESSAD du Val d'Or géré par l'association « les papillons blancs de Saint-Cloud » et fixant sa capacité à 82 places destinées à des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 18 mois à 25 ans présentant des troubles de l'autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) ;

- VU** l'arrêté n° 2020-95 du 8 juin 2020 portant autorisation d'extension de capacité de 10 places du SESSAD du Val d'Or géré par l'association « Les Papillons Blancs de la Colline » et portant la capacité totale à 116 places ;
- VU** la Stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022 ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017) ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017) ;
- VU** l'instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;
- VU** le projet proposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) publié le 14 février 2020, pour la création de deux unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) dans les Hauts-de-Seine ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait au cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait à la note de cadrage nationale des unités d'enseignement élémentaires autisme de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département des Hauts-de-Seine ;

CONSIDÉRANT qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;

CONSIDÉRANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDÉRANT que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 280 000 € pour l'UEMA de Gennevilliers et 280 000 € pour l'UEMA de Malakoff, au titre des crédits notifiés dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant l'extension de 14 places du SESSAD du Val d'Or, sis 3 place de la Bonnette à Gennevilliers (92230), destiné à prendre en charge des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 25 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme est accordée à l'Association Les Papillons Blancs de la Colline dont le siège social est situé 155, Bureaux de la Colline à Saint-Cloud (92210).

ARTICLE 2^e :

La capacité totale du SESSAD du Val d'Or est dorénavant de 130 places réparties comme suit :

- 25 places à Saint Cloud – 5, rue Gaston Rollin ;
- 50 places à Gennevilliers – 3, promenade de la Bonnette ;
- 7 places à Neuilly sur Seine (UEMA) – école maternelle de l'institution Saint Dominique 23 quartier boulevard d'Argenson ;
- 7 places à Courbevoie (UEMA) – Ecole maternelle les Ajoncs – 5, place Louis de Funès ;
- 7 places à Pantin (UEMA) – Ecole maternelle Saint Marthe – 33 ter, rue Gabriel Jossierand ;
- 7 places à Gennevilliers (UEMA) – Ecole Maternelle Aguado – 6, rue Henri Aguado ;
- 7 places à Malakoff (UEMA) – Ecole Maternelle Guy Moquet – 2, avenue Maurice Thorez ;
- 10 places à Courbevoie (UEEA) – Ecole élémentaire Amand Sylvestre, 186, rue Armand Sylvestre ;
- 10 places à Colombes – Lycée Anatole France (ULIS professionnelle TSA) – 130, boulevard de Valmy.

ARTICLE 3^e :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 92 000 438 9

Code catégorie :	182 (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)
Code discipline :	844 (Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques)
Code fonctionnement :	16 (prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle :	437 (troubles du spectre de l'autisme)

Code Mode de Fixation des tarifs : 57 ARS dotation forfait ou prix de journée globalisé (CPOM)

N° FINESS du gestionnaire : 92 071 818 6
61 (association de type loi 1901 reconnue d'utilité publique)

ARTICLE 5° :

Conformément aux dispositions de l'article D. 313-12-1 du code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est valable sous réserve de la transmission à l'autorité compétente avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du même code.

ARTICLE 6° :

Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7° :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 8° :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9° :

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 28 octobre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-18-017

ARRETE N° DOS-2021/389 Portant modification de
l'arrêté d'agrément du
portant transfert des locaux de la SARL CAP SANTE
AMBULANCES (94450 Limeil-Brévannes)

ARRETE N° DOS-2021/389
Portant modification de l'arrêté d'agrément du
portant transfert des locaux de la SARL CAP SANTE AMBULANCES
(94450 Limeil-Brévannes)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2017-1862 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au Directeur de l'Agence régionale de santé ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DOS-2018-1889 en date du 02 août 2018 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant expérimentation du droit de dérogation reconnu au Directeur Général de l'Agence régionale de santé concernant le dossier d'agrément des sociétés de transports sanitaires et des contrôles des véhicules de transports sanitaires ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 septembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2003-1391 en date du 22 avril 2003 portant agrément, sous le n° 94.03.032 de l'EURL CAP SANTE AMBULANCE sise 86 rue du Colonel Fabien à Valenton (94460) ayant pour gérante Madame Stéphanie CHEVALLIER ;

VU l'arrêté n° 2011-90 en date du 11 mai 2011 portant transfert de locaux de l'EURL CAP SANTE AMBULANCE du 86 rue du Colonel Fabien à Valenton (94460) au 128 rue Vincent Bureau à Valenton (94460) ;

VU l'arrêté n° DOS-2019/809 2011-90 en date du 23 avril 2019 portant changement de gérance et de forme juridique de l'EURL CAP SANTE AMBULANCE qui devient une SARL et dont le nouveau gérant est Monsieur Malik LAMARA ;

CONSIDERANT l'accord de transfert de l'autorisation de mises en service, du véhicule de catégorie C type A immatriculé DV-191-LL délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 23 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La SARL CAP SANTE AMBULANCE est autorisée à transférer ses locaux du 128 rue Vincent Bureau à Valenton (94460) au 1 sentier de la Planchette à Limeil-Brévannes (94450) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 janvier 2021

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-22-004

DECISION DOS-2021/403

Autorisant un médecin du centre de vaccination contre la
Covid 19 à assurer la
commande, l'acheminement, la détention, le contrôle et la
gestion des médicaments et
à les dispenser aux patients

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DECISION DOS-2021/403

Autorisant un médecin du centre de vaccination contre la Covid 19 à assurer la commande, l'acheminement, la détention, le contrôle et la gestion des médicaments et à les dispenser aux patients

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment les articles L.3131-15, L.3131-16 et R.3112-15 ;
- VU** Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** Le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2020/07 du 3 mars 2020, publié le 5 mars 2020, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Marion CINALLI, directrice de la délégation départementale des Yvelines ;
- VU** La décision du Préfet du département des Yvelines en date du 14 janvier 2020 désignant les centres figurant en annexe du présent arrêté en tant que centres de vaccination contre la Covid 19 ;
- VU** La demande du médecin du centre ;
- CONSIDÉRANT** que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics; qu'à cette fin des centres de vaccination contre la covid-19 ont été organisés sur l'ensemble du territoire ;
- CONSIDÉRANT** que l'activité de ces centres de vaccination ne justifie pas la présence d'un pharmacien à temps plein ;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Le(s) médecin(s) du centre de vaccination nommément désigné(s) dans l'annexe au présent arrêté est (sont) autorisé(s) à assurer, pour le centre de vaccination auquel il est(sont) rattaché(s), la commande, l'acheminement, la détention, le contrôle, la gestion et la dispensation des vaccins aux patients en vue de leurs administrations.
- ARTICLE 2 : Cette/ces autorisations est/sont délivrées pour la durée de la campagne de vaccination 2021 contre la COVID-19.
- ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour les tiers.

Fait à St Denis, le 22 janvier 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
Et par délégation

La Directrice de la Délégation
départementale des Yvelines

SIGNE

Marion CINALLI

ANNEXE

Centres de vaccination (nom et adresse)	Identité du médecin autorisé
<p>Centre de diffusion artistique 78 Avenue Blanche de Castille 78300 Poissy</p>	Dr Philippe DOMPEYRE
<p>Centre hospitalier F. QUESNAY 2 Boulevard Sully – Structure modulaire sur le parking du CH 78200 Mantes-la-Jolie</p>	Dr Céline GANDON
<p>Salle Raymond PATENÔTRE 64 rue Gambetta 78120 Rambouillet</p>	Dr Véronique FRANCINI
<p>Espace Pierre Delanoë 2 Place Victor Hugo 78112 Saint-Germain-en-Laye</p>	Dr Colonel François RESNIER
<p>Salle Tassencourt – Gymnase Richard Mique 7 bis Rue Pierre Lescot 78000 Versailles</p>	Dr Lorenzo MACIEIRA, Dr Laurent DE BASTARD Dr Frédéric PRUDHOMME
<p>Espace Jean Racine 11 Rue Ditte 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse</p>	Dr Patrick SCHAAL
<p>Vélodrome nationale 1 Rue Laurent Fignon 78180 Montigny-le-Bretonneux</p>	Professeur Alain JAMY
<p>Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Val de Seine MSP des Mureaux 44 Rue Aristide Briand 78130 Les Mureaux</p>	Dr Marie-Hélène CERTAIN
<p>Salle la Grange 31 Rue d'Epernon 78550 Houdan</p>	Dr Lofti OUHIBI
<p>Centre de vaccination mobile CD78 dédié Résidences Autonomies Conseil Départemental des Yvelines 2 place André Mignot 78000 Versailles</p>	Dr Sylvie GONIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-25-002

Décision n°DOS-2021/095 du 25/01/2021 portant modification de la décision n°2019-1748 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 octobre 2019 relative à la modification des conditions d'exécution de l'autorisation susvisée visant au changement de localisation de l'hôpital de jour de soins de suite et de réadaptation détenue par la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2021/095

Portant modification de la décision n°2019-1748 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 octobre 2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants, R.6122-37 et D.6122-38 ;
- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU la demande présentée par la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 dont le siège social est situé 31 boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique ambulatoire SSR d'addictologie Paris 15 (FINESS 750064479), 72/74 rue de la Fédération, 75015 Paris ;
- VU la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 26 septembre 2019 ;
- VU la décision n°2019-1748 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 octobre 2019 autorisant la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique ambulatoire SSR d'addictologie Paris 15 (FINESS 750064479), 72/74 rue de la Fédération, 75015 Paris ;
- VU la lettre en date du 24 septembre 2020 de la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 relative à la modification des conditions d'exécution de l'autorisation susvisée visant au changement de localisation de l'hôpital de jour de soins de suite et de réadaptation ;

- CONSIDERANT la décision n°2019-1748 en date du 29 octobre 2019 susvisée ;
- CONSIDERANT que la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 a été contrainte de rechercher un nouveau bien immobilier pour l'implantation de l'hôpital de jour de SSR en addictologie, le propriétaire du bien foncier sis 72/74 rue de la Fédération à Paris 15^{ème} ayant vendu le local à un autre acquéreur sans attendre l'obtention de l'autorisation ;
- que le promoteur sollicite la modification de la décision visant à installer la future activité sur un nouveau site au 37 bis rue Sébastien Mercier à Paris 15^{ème}, à deux kilomètres de l'adresse initiale ;
- CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement et d'implantation prévues sur le nouveau site n'appellent pas de commentaire particulier au regard des informations communiquées par la SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA) ;
- CONSIDERANT que les nouveaux locaux situés à proximité immédiate des transports en commun, sont adaptés à l'accueil du public, d'une surface légèrement supérieure à celle prévue dans le projet initial ;
- CONSIDERANT que seuls des travaux de rénovation intérieure estimés à huit mois seront nécessaires selon le promoteur ;
- CONSIDERANT en application de l'article D.6122-38 du Code de la Santé publique, que la modification du projet telle que présentée n'appelle pas une nouvelle décision d'autorisation ;
- CONSIDERANT que ce changement de localisation au sein du même secteur géographique, n'a pas d'impact sur l'offre territoriale ;
- CONSIDERANT au vu de l'ensemble de ces éléments, qu'il convient de procéder à la modification de l'autorisation n°2019-1748 du 29 octobre 2019 afin de prendre acte de la nouvelle implantation géographique ;

DÉCIDE

- ARTICLE 1er : L'article 1^{er} de la décision n°2019-17480 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 octobre 2019 est modifié comme suit :
- « La SARL Hospitalisation Privée d'Addictologie (HPA)-SSR Addicto Paris 15 est autorisée à exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) indifférenciés en hospitalisation de jour avec la mention complémentaire « affections liées aux conduites addictives » en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique ambulatoire SSR d'addictologie Paris 15 (FINESS 750064479), 37 bis rue Sébastien Mercier, 75015 Paris ».*
- ARTICLE 2 : Les autres articles de la décision n°2019-1748 du 29 octobre 2019 demeurent inchangés.
- ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois de sa notification devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 : Les Directeurs de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis le 25 janvier 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Direction Spécialisée des Finances Publiques pour
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2021-01-20-009

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services
de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la Direction Spécialisée des Finances Publiques
pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,**

Le Directeur de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-08-17-017 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Les services de la DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS, 4 rue de la Chine -Bâtiment Galien- Hôpital Tenon - CS 50046 – 75982 PARIS CEDEX 20, seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 14 mai 2021 et le vendredi 12 novembre 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Paris, le 20 janvier 2021.

Par délégation du Préfet,

Le Directeur de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Signé

François MORIN